



ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA
18^{ème} SESSION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
v25 mai

Date: 2-3 juin 2021

Lieu : Vidéoconférence

Président : M. Hussain Sinan (Maldives) ; **Vice-président :** M. Muhammad Farhan Khan (Pakistan)

- 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**
- 2. LETTRES DE CRÉANCES / ADMISSION DES OBSERVATEURS**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (IOTC-2021-SCAF18-01, IOTC-2021-SCAF18-02)**
- 4. RAPPORT DU SECRÉTARIAT : 2020 (IOTC-2021-SCAF18-03)**
- 5. BILAN FINANCIER**
 - 5.1 Bilan financier : Exercice fiscal 2020 (IOTC-2021-SCAF18-04)
 - 5.1.1 En ce qui concerne les cotisations de l'employeur (IOTC-2021-SCAF18-09)

En 2020, la commission a demandé au Secrétariat de fournir plus d'informations sur la manière dont les cotisations de l'employeur pour le personnel de la CTOI sont calculées par la FAO. Ce document met à la disposition du CPAF des informations explicatives sur les cotisations de l'employeur et les résultats d'une analyse sur les récents coûts des cotisations de l'employeur.
 - 5.2 Arriérés de contributions (IOTC-2021-SCAF18-05)

Il est à noter qu'il est proposé que le CPAF envisage de faire passer en perte les arriérés de contributions d'anciens Membres et d'omettre l'Érythrée, le Soudan et le Yémen du barème des contributions annuelles tant qu'ils ne se seront pas réengagés, respectivement, envers la Commission.
 - 5.3 Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI (IOTC-2021-SCAF18-06)
 - 5.4 Rapport financier à mi-parcours 2021(IOTC-2021-SCAF18-07)
- 6. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PRÉVISIONNEL POUR 2022 ET (PROVISOIREMENT) 2023**
 - 6.1 Programme de travail et budget (IOTC-2021-SCAF18-08)
- 7. FINALISATION DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT FINANCIER DE LA CTOI (IOTC-2021-SCAF18-10)**

Nonobstant l'adoption en 2019 du Règlement financier de la CTOI par la Commission, deux clauses concernant le paiement des contributions (Appendice, Article 5) doivent encore être confirmées par la Commission. Ce document contient les résultats d'un sondage sollicitant l'opinion des Membres en ce qui concerne la dernière date à laquelle les contributions doivent être versées et la date à laquelle les contributions seront considérées comme étant des « Arriérés de contributions ».
- 8. AUTRES QUESTIONS**
 - 8.1 Élection du Président et du Vice-président du CPAF

Le premier mandat du Président et du Vice-président en exercice s'achève à la clôture du CPAF18.
- 9. ADOPTION DU RAPPORT DU CPAF18 (3 juin)**